



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion de conseil municipal qui aura lieu :

Jeudi 11 septembre 2025

A 20 h 30

En Mairie

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mois de juin.
2. Attribution du marché de travaux rue Lanchy
3. Dossier de demande de subvention du gymnase.
4. Aménagement rue du ruisseau.
5. Demande de subvention VHBP.
6. Adhésion du SIE Vellerot-lès-Vercel au SIEHL.
7. Frais d'utilisation du gymnase pour la MFR et le Sacré Cœur.
8. Demande de sponsoring des Nurses du Désert.
9. Demande de sponsoring de la Chorale du Plateau.
10. Compte-rendu commissions.
11. Questions diverses.

Fait à Vercel, le 1^{er} septembre 2025

Le Maire,
Christian VERMOT-DESROCHES



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à vingt heures trente, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Christian VERMOT-DESROCHES, le Maire.

Etaient présents : Christian Vermot-Desroches, Pascale Droz, Stéphane Andrey, Sylvia Kempf, Philippe Blanchot, Benoît Girardet, Isabelle Marthoud, Jean Chauvet, Samuel Goy, Sandra Nappey, Léonie Fleury, Fabienne Levacher, Sandra Andrey. Anicet Michel, Daniel Fleury, Nicolas Nancey.

Etaient excusés :

Céline Humbert a donné procuration à Sandra Andrey.

Franck Andrey a donné procuration à Philippe Blanchot.

Etaient absents : /

Mme Sandra Nappey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Délibération 2025_09_11_01 : Attribution du marché de travaux rue Lanchy.

Délibération transmise en préfecture le 17.09.2025

Publiée sur papier le 17.09.2025

Le Maire rappelle au conseil Municipal que l'appel d'offre pour les travaux de réfection de la rue a été lancé le 24 juillet dernier. Les offres pouvaient être déposées jusqu'au 28 août 2025.

4 entreprises ont déposé une offre et la commission d'appel s'est réunie le 8 septembre 2025 pour les étudier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver le choix de la commission d'appel d'offres et de retenir l'offre de la ST Colas qui est classée première ; elle est arrêtée à 346 700€ HT.

Le conseil municipal mandate le maire pour signer le marché et les avenants éventuels, y compris tous les documents relatifs à ces décisions, à intervenir.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération 2025_09_11_02 : Demande de subvention du gymnase

Délibération transmise en préfecture le 17.09.2025

Publiée sur papier le 17.09.2025

Le 15 mai, le conseil municipal a décidé de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux du gymnase. Les dossiers de demande de subvention DETR se déposent à l'automne (maximum fin octobre)

De nouveaux devis ont été demandés, il faut actualiser le dossier. Etant donné le coût et l'étude de la faisabilité, le conseil municipal délibère à l'unanimité des demandes de devis pour refaire le toit (membrane). Il est décidé de juste refaire le toit pour empêcher les fuites.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération 2025_09_11_03 : Aménagement de la rue du ruisseau.

Délibération transmise en préfecture le 17.09.2025

Publiée sur papier le 17.09.2025

Le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement de la rue du ruisseau ; le projet consiste à créer un trottoir du côté du magasin Bouticad avec une barrière pour sécuriser le cheminement. Des places de parking en épis avec une place de parking PMR et un passage piéton seront matérialisés.

Les travaux sont estimés à 30 386€ H.T.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve cet aménagement et mandate le Maire pour donner suite à ces décisions, pour intervenir.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération 2025_09_11_04 : Attribution d'une subvention pour le club de hand-ball

Délibération transmise en préfecture le 17.09.2025

Publiée sur papier le 17.09.2025

Le Maire informe le conseil municipal que le club de hand-ball vient de déposer un dossier de demande de subvention pour renouveler l'achat de matériel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer une subvention de 1500€ au club de hand-ball ; les crédits inscrits au budget sont suffisants.

Le conseil municipal mandate le Maire pour donner suite à ces décisions, pour intervenir.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération 2025_09_11_05 : Adhésion du SIE Vellerot-Les-Vercel au SIEHL, dissolution du SIEVV et adhésion des communes de Vellerot-Les-Vercel, Villers-Chief et Villers-La-Combe Lancement du marché de travaux rue Lanchy

Délibération transmise en préfecture le 17.09.2025

Publiée sur papier le 17.09.2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Vellerot-Les-Vercel a sollicité une adhésion au Syndicat mixte des Eaux de la Haute-Loue au 1^{er} janvier 2026.

Il précise que le Comité Syndicat du 17 juin 2025 a validé par délibération cette demande.

En application des dispositions du CGCT, la présente délibération est soumise à l'accord des collectivités membres du SIEHL, qui doivent se prononcer dans les conditions de majorité qualifiée prévues par les textes.

La décision finale sera prise par arrêté de Monsieur le Préfet du Doubs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Vellerot-Les-Vercel au SIEHL à compter du 1^{er} janvier 2026
- Prend acte des conséquences de cette décision, à savoir une dissolution de plein droit du SIEVV à cette même date, une substitution du SIEHL à ce dernier et une adhésion des communes de Vellerot-Les-Vercel, Villers-Chief et Villers-La-Combe au SIEHL

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération
transmise en
préfecture le
17.09.2025

Publiée sur
papier le
17.09.2025

Délibération 2025_09_11_06 : Facturation des frais d'utilisation du gymnase à la MFR et au sacré Cœur.

Le maire propose au conseil municipal de facturer à la maison familiale de Vercel et au sacré cœur de Vercel les frais d'utilisation du gymnase au prorata des heures d'utilisation du complexe sportif.

Différentes réunions ont été organisées avec ces utilisateurs qui ont donné leur accord sur le principe.

En 2024 le cout d'utilisation du gymnase a été de 35 044.92€ pour 365 jours soit 9.60€ de l'heure. A titre d'information, en 2024 la maison familiale a utilisé le gymnase 18 heures par semaine, sur 37 semaines d'école et le sacré cœur 12.5 heures par semaine sur 37 semaines.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de facturer au sacré cœur et à la maison familiale les frais d'utilisation du gymnase au prorata des heures d'utilisation, le tarif horaire sera calculé chaque année avec le cout annuel des dépenses du gymnase. Il est fixé à 9.60€ de l'heure pour cette année. Le cout de l'électricité sera ajouté à la facturation.

Le conseil municipal mandate le Maire pour donner suite à ces décisions, pour intervenir.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14

CONTRE : 2

ABSTENTION : 2

Délibération
transmise en
préfecture le
17.09.2025

Publiée sur
papier le
17.09.2025

Délibération 2025_09_11_07 : Attribution d'une subvention aux nurses du désert.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention des Nurses du désert. Samuel Goy intéressé par la question quitte la salle et ne prend pas part à la décision.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer une subvention de 500€ aux nurses du désert ; il s'agit d'un trek d'orientation féminin qui se déroulera la 1ere semaine d'octobre dans le désert et qui est organisé en soutien aux personnes malades.

Les crédits ouverts au budget sont suffisants ; le conseil municipal mandate le maire pour donner suite à ces décisions, pour intervenir.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération
transmise en
préfecture le
17.09.2025

Publiée sur
papier le
17.09.2025

Délibération 2025_09_11_08 : Utilisation du gymnase par la chorale du plateau.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de don de la chorale du plateau pour les concerts programmés en 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- De ne pas accorder de dons ou mécénats à la chorale du plateau.
- D'accorder à la chorale du plateau un tarif avantageux pour l'utilisation du gymnase le 21 décembre 2025 pour son concert à savoir :90€ de location + 50€ de charges pour les frais de chauffage.

Le conseil municipal mandate le maire pour donner suite à ces décisions, pour intervenir.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération 2025_09_11_09 : Compte-rendu des commissions

Délibération
transmise en
préfecture le
17.09.2025

Publiée sur
papier le
17.09.2025

Urbanisme : Vente de terrains d'aisance à Habitat 25 en cours.
CCAS : Octobre Rose débutera le 10 octobre.
Patrimoine : Repose de tuiles à la Chapelle Notre-Dame.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 18 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

Délibération 2025_09_11_10 : Frais de mise à disposition du terrain de foot en salle aux « Monts de Villers »

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 7 novembre 2024 autorisant la signature d'une convention d'utilisation du terrain de foot en sable par les « Monts de Villers ». Cette convention fixait à 80€ par mois les frais à rembourser par le club pour 2.5heure d'utilisation deux fois par semaine.

Le maire informe le conseil que le club de foot « espérance des monts de Villers » souhaite utiliser le terrain 3,5 heures deux fois par semaine cette année.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de passer la convention, avec l'accord du club à 115€ par mois d'utilisation pour 3,5heures deux fois par semaine.

Le conseil municipal mandate le maire pour donner suite à ces décisions, pour intervenir.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération 2025_09_11_11 : Frais de mise à disposition du terrain de foot au club de Passavant

Le club de Passavant utilise le terrain 2.5 heures par semaine pour 100€.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité ce renouvellement de 100€ pour la mise à disposition.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération
transmise en
préfecture le
17.09.2025

Publiée sur
papier le
17.09.2025

Délibération 2025_09_11_12 : Convention de partenariat 2025 2029 avec la médiathèque départementale

Le Maire informe le conseil municipal que la convention avec la médiathèque départementale est amenée à se renouveler pour la période 2025-2029.

Cette convention permet la continuité des services apportés par la médiathèque :

- Prêt de documents.
- Formation des bibliothécaires.
- Accompagnement des projets.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte de signer cette convention de partenariat de lecture publique dans laquelle tous les détails sont stipulés.

Le conseil municipal mandate le maire pour donner suite à ces décisions, pour intervenir.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération
transmise en
préfecture le
17.09.2025

Publiée sur
papier le
17.09.2025

Délibération 2025_09_11_13 : Remboursement d'une facture à la commune par la ST Arti-show

Le Maire informe le conseil municipal que lors du tir des feux d'artifices, la ST Arti-show a utilisé les extincteurs pour sécuriser la manifestation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de refacturer à cette société le coût de remise en service de ces extincteurs, soit 811.76€.

Le conseil municipal mandate le maire pour donner suite à ces décisions, pour intervenir.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération
transmise en
préfecture le
17.09.2025

Publiée sur
papier le
17.09.2025

Délibération 2025_09_11_14 : Location de l'appartement communal à M. Chansay Kilian

Le Maire informe le conseil que Mme Florette Magnier va quitter l'appartement communal fin octobre .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de louer l'appartement communal précédemment loué à Florette Magnier à M. Chansay Kilian à compter du 1 novembre 2025.

La location est de 330€ par mois+ 85€ de charges.

Le conseil autorise le maire à signer les documents relatifs à ces décisions et les pièces s'y rapportant, mandate le Maire pour donner suite à ces décisions, pour intervenir.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Liste des délibérations : réunion de conseil municipal du 11 septembre 2025

Délibération n°	Titre	Page n°
2025_09-11-01	Attribution du marché de travaux rue Lanchy	153
2025_09-11-02	Demande de subvention du gymnase	153
2025_09-11-03	Aménagement de la rue du ruisseau.	154
2025_09-11-04	Attribution d'une subvention pour le club de hand-ball.	154
2025_09_11-05	Adhésion du SIE Vellerot-Lès-Vercel au SIEHL, dissolution du SIEVV et adhésion des communes de Vellerot-Lès-Vercel, Villers-Chief et Villers-La-Combe	154
2025_09_11-06	Facturation des frais d'utilisation du gymnase à la MFR et au sacré Cœur.	154
2025_09_11-07	Attribution d'une subvention aux nurses du désert.	154
2025_09_11-08	Utilisation du gymnase par la chorale du plateau.	154
2025_09_11-09	Compte-rendu des commissions	155
2025_09_11-10	Frais de mise à disposition du terrain de foot en salle aux « Monts de Villers »	155
2025_09_11-11	Frais de mise à disposition du terrain de foot au club de Passavant	155
2025_09_11-12	Convention de partenariat 2025 2029 avec la médiathèque départementale	155
2025_09_11-13	Remboursement d'une facture à la commune par la ST Arti-show	155
2025_09_11-14	Location de l'appartement communal à M. Chansay Kilian	155

Le maire,

La secrétaire de
séance,